

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 Septembre 2021 – 18h30
Salle de la Mairie

PROCES-VERBAL

Présents : Mmes Josiane DESBORDES ; Anne CROIZARD ; Marie-Jeanne LE TALLEC ; Justine MALMANCHE ; Aurore BOISTARD ; Mrs Stéphane BRANTHOME ; Florian GATARD ; Jean-Pierre DUDOUIT ; Joël ROUSSEAU ;

Absents excusés : Mrs Jean-Claude BUISSON ; Pierre-Henri GUIGNARD

Monsieur Jean-Claude BUISSON a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BRANTHOME
Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD a donné pouvoir à Madame Aurore BOISTARD

Monsieur le 1^{er} Adjoint déclare la séance ouverte.

Monsieur Florian GATARD a été désigné secrétaire de séance.

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18/06/2021 :

Après vote à main levée (7 contre et 4 abstentions) le Procès-Verbal n'est pas approuvé en l'état.

Madame Josiane DESBORDES propose d'y apporter des amendements et de le soumettre au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

2 – Devis SDEG 16 installation prises et boîtiers décorations de Noël :

Monsieur le. Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle l'acquisition de guirlandes pour décorer la commune pour les fêtes de fin d'année. Il expose qu'afin d'installer ces décorations, des prises et des boîtiers électriques doivent être posés.

Il donne connaissance de la proposition du SDEG 16. Le devis s'élève à 5 664.95 € TTC pour une participation communale de 3 021.52 € TTC.

Accord unanime des membres présents.

Les décorations seront installées par les employés municipaux à l'aide d'une nacelle si nécessaire.

3 – C.C.A.S. :

- Madame Marie-Jeanne LE TALLEC demande à l'assemblée de se prononcer sur ce qui peut être fait en faveur des seniors de la commune. 3 propositions : un repas, des paniers ou rien. Elle est favorable à reprendre la tradition du repas annuel. Suite aux différents confinements, les personnes ont besoin de se retrouver et cette formule est compatible avec les règles sanitaires, il suffira de le préciser dans l'invitation.

Madame Josiane DESBORDES est favorable au repas et propose de porter le repas aux personnes qui ne peuvent se déplacer.

Accord unanime des membres présents.

Madame Marie-Jeanne LE TALLEC se chargera de mettre 2 traiteurs en concurrence. La date retenue est le samedi 11 décembre à midi.

- Concernant l'accueil des nouveaux résidents, Madame Marie-Jeanne LE TALLEC demande l'avis de l'assemblée sur l'organisation d'une petite cérémonie de bienvenue.

Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT pense qu'il faut la faire à part de la cérémonie des vœux.

Madame Aurore BOISTARD demande si les employés municipaux seront conviés.

Madame Josiane DESBORDES pense qu'il est nécessaire qu'ils soient présents, afin d'être présentés aux nouveaux habitants de la commune.

Par ailleurs, un pot de fin d'année réunissant les élus et les employés municipaux sera organisé la semaine d'avant Noël.

5 – Cérémonie pour les 100 ans de Madame Berthe PERISSAT :

Madame Berthe PERISSAT aura 100 ans le 28 septembre prochain. Sa famille va fêter cet événement le 02 octobre et a convié les membres du conseil municipal.

Monsieur Stéphane BRANTHOME pense que c'est la première centenaire de la commune et que la municipalité se doit de « marquer le coup ». Il est décidé d'offrir un bouquet de fleurs, de préparer un discours et de mettre la salle des fêtes à disposition gratuitement.

6 – Panneaux village ostentonnaire :

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle les précédentes réunions concernant l'installation de panneaux indiquant le caractère ostentonnaire de la commune. Il informe que la Confrérie des Saints Lucius et Emerite financera l'acquisition des panneaux.

Madame Aurore BOISTARD précise que Madame Geneviève GUTTIN (1^{ère} Bayle de la confrérie) a demandé les tarifs. Selon le coût, elle passera commande pour 2 ou 4 panneaux.

Il est décidé que l'installation de ces panneaux sera effectuée par les employés municipaux.

7 – « Journée propre » :

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle la proposition de la commission (CAPES) concernant l'organisation d'une journée « propre » pour nettoyer les fossés. En plus des 11 conseillers, il est envisagé d'inviter la population à y participer.

Madame Anne CROIZARD propose de réaliser le flyer qui sera distribué à l'ensemble de la population après validation par la commission. Le flyer devra prévoir un coupon réponse pour que les personnes intéressées puissent s'inscrire.

Madame Aurore BOISTARD demande que l'information soit communiquée via le site.

La date retenue est le 23 octobre après-midi, un goûter clôturera ce moment.

8 – Demande de subvention GJLAC :

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne connaissance de la demande de subvention du Groupement des Jeunes de Lessac-Abzac-Confolens, d'un montant de 250.00 €. (la commune de Confolens participe à hauteur de 500.00 € et Lessac à hauteur de 250.00 €)

Monsieur Joël ROUSSEAU précise que cette association, a pour objet la pratique du football pour les jeunes catégories. Il expose que compte tenu de la crise sanitaire, l'association connaît des difficultés financières il s'agit donc d'une aide exceptionnelle.

Accord unanime des membres pour verser 250.00€ à cette association.

9 – Questions et informations diverses :

Courrier brasseur de bière : un exemplaire de la lettre de Monsieur Dany de KEULENEIRE a été remis à chaque membre. Monsieur de KEULENEIRE envisage de s'installer à « Monette » et souhaite savoir si le conseil municipal serait favorable pour accueillir cette activité sur la commune.

Avis très favorable des membres présents.

Logement école : Suite au départ de Monsieur Pierre DUMONTET, Monsieur le 1^{er} Adjoint pense qu'il faut réfléchir au devenir de ce logement.

Madame Marie-Jeanne LE TALLEC propose de faire chiffrer les travaux et estimer le retour sur investissement.

Monsieur Joël ROUSSEAU rappelle que la commune a une faible capacité à investir pour le moment.

Madame Anne CROIZARD et Monsieur Florian GATARD quittent la séance.

SIVOS BOREALL : Suite à la réunion du SIVOS BOREALL qui s'est tenue le 30/08/2021, Madame Aurore BOISTARD rappelle que la présence d'un accompagnateur dans les bus sera obligatoire à compter de la rentrée 2022. Concernant le bus d'Abzac-Brillac, (compte tenu du trajet) la mise en place est compliquée.

Il est décidé de se donner une année pour réfléchir.

D'autre part, Madame Aurore BOISTARD informe que les communes du SIVOS sont confrontées à des cantines impayées. A compter du 1^{er} Janvier 2022, le prix du repas passera à 2.20 €.

Séance levée à 20 h 30